

Département de l'Aveyron  
Arrondissement de Millau  
COMMUNE DE REQUISTA

N° 2026 / 30

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU  
MAIRE DE LA COMMUNE DE REQUISTA.**

**OBJET : DÉLÉGATIONS DE FONCTIONS AU 4<sup>ème</sup> ADJOINT.**

**Le Maire** de la Commune de Réquista,  
**Vu** l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal de Réquista en date du 27 mars 2026, au cours de laquelle il a été procédé l'élection du Maire et des Adjointes,  
**Vu** la délibération n°2026/07 du 27 mars 2026 relative à l'élection du Maire et des adjointes,  
**Considérant** la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une redistribution de ses délégations,  
**Considérant** les nouvelles fonctions Madame Josette VAYSSE, devenue de fait 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire,

**ARRETE**

**Article 1°** : - En application de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame **Josette VAYSSE**, quatrième adjoint au Maire, est déléguée aux affaires agricoles, et à la gestion des chemins ruraux.

❖ **Délégations de fonctions lui est donné dans ces domaines et notamment pour :**

- Les affaires agricoles.
- La gestion des chemins ruraux, patus et biens sectionaux.
- En charge des relations avec les agriculteurs de la commune de Réquista.

Ces fonctions seront comme celles prévues à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus, assurées concurremment avec nous.

**Article 2°** : - **Monsieur** le Secrétaire Général de la Mairie de Réquista est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Article 3°** : - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la préfète aux fins de contrôle de légalité.
- Monsieur le Trésorier.
- L'intéressée.

Reçu notification le  
L'intéressée,



Fait à Réquista, le 30 mars 2026  
Le Maire,  
**Michel LAURENS**

